

**AVIS PUBLIC** – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 602-21 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET AUX OFFICIERS DU SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

---

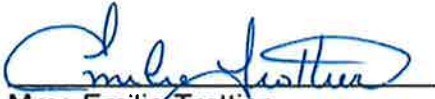
**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a adopté le Règlement numéro **602-21** sur la délégation de pouvoirs à la directrice générale et au directeur du Service en sécurité incendie.

Le Règlement numéro **602-21** est disponible au bureau de la municipalité situé au 1962, boulevard St-Joseph Ouest à Saint-Majorique-de-Grantham, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

**Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 20 janvier 2022.**



Mme Emilie Trottier,  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Emilie Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, certifie par la présente avoir publié, en date du 20 janvier 2022, l'avis public d'entrée en vigueur du Règlement numéro **602-21** sur la délégation de pouvoirs à la directrice générale et au directeur du Service en sécurité incendie ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au tableau extérieur du bureau municipal sur le site web de la municipalité, entre 9h00 et 10h00.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 20 janvier 2022.



Mme Emilie Trottier,  
Secrétaire-trésorière